



# BVVB INFO N°42

Association loi 1901 N°0913012827

La Ville du Bois, le 20/11/2008

## Point sur notre Assemblée Générale du 16 octobre dernier

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre participation puisque le taux de représentativité a été cette année de 62,9 %. Après la présence de notre activité



2007/2008 (dossiers RN20, CR9, pacte environnemental...) nous avons procédé aux renouvellements du Conseil d'Administration et du Bureau. Voici les nouveautés de notre organigramme : **Mme Anne DUMAS : Présidente, M. Christian KIDSCHIED : Secrétaire Général,**

**Mme Evelyne VERGEOT : Vice-Présidente, M. Gérard TESSIER, Secrétaire Général Adjoint, M. Jean-Bruno LEONNARD : nouvel administrateur.** Il est à noter également deux départs au Conseil d'Administration : ceux de Mme Ghislaine VIVENS-WEISS et de M. Philippe MASSON qui restent néanmoins adhérents. Le reste de l'équipe est inchangé.



## Les chiens de catégorie 2 à la Ville du Bois

Suite à plusieurs remarques faites par certains d'entre vous (chiens qui se jettent sur les portails, qui jappent jour et nuit...) et ayant nous mêmes constaté des faits surprenants au sein de notre Commune (chiens non muselés sur la voie publique, notamment à la fête de la St Fiacre), nous avons donc envoyé un courrier à M. le Maire. Nous lui avons demandé de faire appliquer, d'ores et déjà, la loi sur le port de la muselière des chiens d'attaque et de défense. Nous lui avons rappelé le renforcement de ses

pouvoirs (et donc de ses devoirs !) au vu de la nouvelle loi pour que tout détenteur de chiens dit « dangereux » soit en conformité avec cette dernière. Nous lui avons également fait remarquer que malgré un arrêté pris en 2004 et plusieurs relances dans la Feuille du Bois, les déjections canines nous envahissaient toujours. Nous lui avons alors demandé soit de verbaliser soit de proposer une autre solution comme celle des bacs à déjections canines. Nous attendons réponse à ce courrier.

## Consultation de documents administratifs

Notre RV du 25 octobre dernier au service Urbanisme de la Mairie avec M. Charlot et Mme Bendavid nous a permis : de consulter le permis de construire de l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du restaurant scolaire, rue des Berges. A ce sujet, nous vous informons que le dénivelé du toit ne sera que de 1,30m (moins haut que pour un pavillon) et que le restaurant scolaire restera ouvert pendant les travaux. Nous avons ensuite obtenu les comptages effectués sur la Commune cette année, il nous reste à les analyser. Nous avons eu



également confirmation (orale) d'une future piste cyclable avec éclairage Chemin de St Eloi (projet 2009). Quant au résultat de l'enquête publique du CR9, nous avons été informés d'une conclusion POUR l'ouverture de cette route. Nous n'avons cependant pas pu consulter ce document, la raison invoquée étant que ce dossier n'avait pas encore été abordé en Conseil Municipal (ce qui devrait se faire très prochainement). Nous nous renseignons sur la validité de cette réponse.